

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021** **COMPTE RENDU SUCCINCT**

Présents : Mmes et MM DARTEYRE, DE FARIA, Malfreyt, CLEMENT, BOSCO, LAMBERT, SOLVIGNON, CROZATIER, JEANPETIT, VERGER, DESOLME, SANTIANO, DESBONNETS, PEREIRA, LOURENCO, JUNIET-BOSCO.

Procurations : A. LEVET pouvoir à M. Darteyre, C. PRIVAT pouvoir à M. Clément, JF VIOLETTE pouvoir à M. Solvignon, JM DAVID pouvoir à M. Malfreyt, A. CHARLAT pouvoir à M. Solvignon, A. SZARAZ pouvoir à Mme De Faria, JP VAL pouvoir à M. Crozatier

Absent : /

Secrétaire : Christine DE FARIA

---

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 31 mai 2021, il est adopté à l'unanimité.

**1. ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF** : *A l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place de cette nouvelle Convention Territoriale Globale et autorise M. le Maire à signer la CTG et tout avenant la concernant avec la CAF.*

**2. ENFANCE JEUNESSE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE** : *A l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau règlement des accueils de loisirs et restaurant scolaire tel qu'annexé à la présente délibération.*

**3. VIE COMMUNALE – CREATION D'UN MARCHÉ** : *A la majorité, le conseil municipal autorise la création d'un marché communal hebdomadaire et autorise M. le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place : 18 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (A. LEVET, C. Malfreyt, H. SANTIANO, E. PEREIRA, 1 ne prend pas part au vote (R. DARTEYRE).*

**4. FINANCES – INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE** : *A l'unanimité, le conseil municipal vote un tarif de 2 € pour les 2 premiers mètres linéaires puis 1 € le mètre linéaire supplémentaire pour l'emplacement et 0.50 € par branchement électrique et précise que ce droit de place entrera en vigueur à compter du 2 septembre 2021.*

**5. FINANCES – REVISION TARIFAIRE DES SERVICES COMMUNAUX ENFANCE JEUNESSE** : *A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs communaux des services enfance jeunesse pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022. Ces tarifs s'appliquent sur les 3 structures d'accueil de loisirs (Maternelle, Primaire et Club Ado).*

**6. FINANCES – FIXATION DES TARIFS 2021 DES LOYERS DES IMMEUBLES :** *A l'unanimité, le conseil municipal approuve la majoration de 1.5 % du montant du loyer de l'année précédente.*

**7. FINANCES – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION :** *A l'unanimité, le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 50 % de la base imposable.*

**8. ENVIRONNEMENT – PROJET D'EXPLOITATION D'ATELIERS DE PROFILAGE BAC ACIER ET DE FABRICATION DE PANNEAUX A BASE DE MOUSSE POLYURETHANE :** *A la majorité, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société GROUPE BACACIER par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (C. MALFREYT, JM DAVID, C. DE FARIA, A. SZARAZ, H. SANTIANO).*

**9. QUESTIONS DIVERSES – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :** Décision n°2021-02 du 4 juin 2021 : Tarifs de l'école de musique – Année scolaire 2021 / 2022 - Décision n°2021-03 du 15 juin 2021 : Marché de travaux réhabilitation Maison Jay - Décision n°2021-04 du 17 juin 2021 : Modification de la Régie photocopie et droits de place - Décision n°2021-05 du 17 juin 2021 : Mise à disposition temporaire des terrains

A 21h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.